



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **29 AOUT 2024**

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240829-2024\_2908\_088-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON (arrivé à 20h42), Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés** : Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBRON, Aline LEBRETON donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN et Annabelle FOUQUET donnant pouvoir à Josiane COUILLEAUX.

**Secrétaire de séance** : Aurore BIBRON

**N° délibération** : 2024-29.08-088

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 23/08/2024

**Objet** : Validation devis raccordement en eau potable terrain rue du Stade pour le projet « Cette Famille »

Monsieur Mickaël DELAHAYE, Maire, informe que dans le cadre du projet « Cette Famille » les terrains sis 3B et 3C rue du Stade doivent être raccordés au réseau d'eau potable.

Le devis de la société STGS d'un montant de 4 107,50 € H.T est présenté pour la réalisation de ces travaux de raccordement.

**Après en avoir délibéré à main levée, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société STGS d'un montant de 4 107,50€ H.T pour la réalisation des travaux raccordement au réseau d'eau potable de terrains sis 3B et 3C rue du Stade.**

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël

Delahaye

Date de signature : 12/09/2024

Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 29 AOUT 2024

Envoyé en préfecture le 12/09/2024  
Reçu en préfecture le 12/09/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240829-2024\_2908\_089-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON (arrivé à 20h42), Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBRON, Aline LEBRETON donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN et Annabelle FOUQUET donnant pouvoir à Josiane COUILLEAUX.

**Secrétaire de séance :** Aurore BIBRON

**N° délibération :** 2024-29.08-089

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 23/08/2024

**Objet :** DIA – cession de deux parcelles par l'Etat au profit de la commune de Commer

Monsieur Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal la lettre émanant de l'Etat informant de la cession de deux parcelles en lot lui appartenant pour un montant de 4 110,60 €, cadastrées ZA 46 et ZA 49 et d'une superficie de 6 851m<sup>2</sup>.



Après en avoir délibéré à main levée, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas se prononcer et souhaite que la proposition de cession soit réalisée au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) dans le cadre de la protection de son périmètre de captage.

La secrétaire de séance,  
Aurore BIBRON

Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 12/09/2024  
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 29 AOUT 2024

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240829-2024\_2908\_090-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, , Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON (arrivé à 20h42), Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés** : Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBRON, Aline LEBRETON donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN et Annabelle FOUQUET donnant pouvoir à Josiane COUILLEAUX.

**Secrétaire de séance** : Aurore BIBRON

**N° délibération** : 2024-29.08-090

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 23/08/2024

**Objet** : Salle polyvalente – validation équipements pour la cuisine

Monsieur Benjamin JENNESSON, Conseiller délégué, présente au conseil municipal les devis de l'ensemble des équipements pour la cuisine de la future salle polyvalente.

Société	Montant H.T
Alliance froid cuisine	16 035,28€
Comptoir de Bretagne	19 317,17€
EMB	20 202,00€
FCPL	20 688,00€

Après en avoir délibéré à main levée, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Alliance froid cuisine d'un montant de 16 035,28€ H.T.

La secrétaire de séance,  
Aurore BIBRON

Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 12/09/2024  
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **29 AOUT 2024**

Envoyé en préfecture le 12/09/2024  
Reçu en préfecture le 12/09/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240829-2024\_2908\_091-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON (arrivé à 20h42), Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés** : Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBRON, Aline LEBRETON donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN et Annabelle FOUQUET donnant pouvoir à Josiane COUILLEAUX.

**Secrétaire de séance** : Aurore BIBRON

**N° délibération** : 2024-29.08-091

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 23/08/2024

---

**Objet** : Versement de la subvention année 2024- ETOILE BLEUE section Tennis de Table

---

Vu la demande de l'association du club ETOILE BLEUE section Tennis de table,

Et en application de la règle instituée par le conseil municipal,

**Après en avoir délibéré à main levée, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 410 € pour l'année 2024 à l'association ETOILE BLEUE section Tennis de Table.**

La secrétaire de séance,  
Aurore BIBRON

Le Maire,  
Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 12/09/2024  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **29 AOUT 2024**

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240829-2024\_2908\_092-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON (arrivé à 20h42), Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés** : Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBRON, Aline LEBRETON donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN et Annabelle FOUQUET donnant pouvoir à Josiane COUILLEAUX.

**Secrétaire de séance** : Aurore BIBRON

**N° délibération** : 2024-29.08-092

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 23/08/2024

---

**Objet : Validation d'un projet de 3 ombrières de parking et d'un abri couvert**

---

Le conseil municipal accueille M.TRANDAFIR , salarié de la SEM (Société d'Economie Mixte) de Territoire Energie (TE53).

Le but de la SEM est de mobiliser du foncier et développer les énergies renouvelables (Photovoltaïques, éolien, méthanisation).

M.TRANDAFIR présente les possibilités d'installations d'énergies renouvelables sur le site de la future salle communale.

**Option 1** : Création de deux ombrières de parking qui pourraient produire 138 kWc et 142 kWh/an d'électricité produite sur 620m2 de toiture.

Pour cette production le 138 kWc, le loyer annuel versé sur 30 ans par Mayenne Ombrières serait de 100€.

**Option 2** : Les deux ombrières de parking de l'option 1 et un abri couvert en panneaux photovoltaïques de 23m x 34m, avec un toit en bac acier pour garantir l'étanchéité de 5m à un peu plus de 6m de hauteur, équipé au centre d'un plexiglass pour laisser pénétrer la lumière qui pourrait servir par exemple de marché couvert ou boulodrome ou autre ainsi qu'une troisième ombrière de parking.

Le total des quatre installations permettrait de produire 331 KWc et 338 MWh/an pour un total de 736 panneaux de 450 WC (Watt Crête).

Pour cette production de 331 KWc, le loyer annuel versé sur 30 ans par Mayenne Ombrières serait de 500€.



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **29 AOUT 2024**

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240829-2024\_2908\_092-DE



Possibilité de mettre à disposition l'électricité produite dans le cadre d'une autoconsommation collective dans un rayon de 2km autour de la centrale pour le propriétaire du foncier au tarif de :

- 155€ H.T/MWh pour les acteurs de la commune d'accueil (hors particuliers)
- 165€ H.T/MWh pour les acteurs des communes environnantes.

Au bout de 30 ans, il est prévu soit le démantèlement des structures soit la cession à l'euro symbolique à la commune (sachant que les panneaux auront atteint 80% de leur durée de vie, les onduleurs auront été changés environ deux fois et les panneaux pourront fonctionner encore environ 5 ans sans frais à prévoir).

Une taxe foncière est applicable et sera due par la société propriétaire qui assure également les structures.

**Après en avoir délibéré à main levée, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'option 2 proposée par la société SEM.**

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 12/09/2024  
Qualité : Maire de Commer





DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 29 AOUT 2024

Envoyé en préfecture le 12/09/2024  
Reçu en préfecture le 12/09/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240829-2024\_2908\_093-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON (arrivé à 20h42), Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBRON, Aline LEBRETON donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN et Annabelle FOUQUET donnant pouvoir à Josiane COUILLEAUX.

**Secrétaire de séance :** Aurore BIBRON

**N° délibération :** 2024-29.08-093

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 23/08/2024

**Objet :** Admission en non-valeur [REDACTED] sur le budget principal

Le maire informe les membres du conseil municipal que le comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des créances suivantes sur le budget principal :

CREANCIER	Montant
[REDACTED]	40,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité à main levée, valide l'admission en non-valeur sur le budget principal 2024 pour un montant de 40,00€ TTC.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 12/09/2024  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **29 AOUT 2024**

Envoyé en préfecture le 12/09/2024  
Reçu en préfecture le 12/09/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240829-2024\_2908\_094-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents** : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON (arrivé à 20h42), Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés** : Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBRON, Aline LEBRETON donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN et Annabelle FOUQUET donnant pouvoir à Josiane COUILLEAUX.

**Secrétaire de séance** : Aurore BIBRON

**N° délibération** : 2024-29.08-094

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 23/08/2024

**Objet** : Choix prestataire édition bulletin municipal 2024

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal les devis qui ont été demandés auprès de différents prestataires pour procéder à l'impression du bulletin municipal.

	Nb pages	Nb copies	Prix unitaire HT	Prix global HT
Reprodis Laval	40	550	1,89 €	1 039,50 €
Imprimerie Lepetit Mayenne	40	550	2,85 €	1 567,50 €
Imprimerie Solidaire Martigné/Mayenne	40	550	2,96 €	1 626,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité à main levée, valide le devis du prestataire REPRODIS basé à LAVAL (53) pour un montant de 1 039,50 € H.T.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 12/09/2024  
Qualité : Maire de Commer



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU **29 AOUT 2024**

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 053-215300724-20240829-2024\_2908\_095-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE et Coralie GÉRAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON (arrivé à 20h42), Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBRON, Aline LEBRETON donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN et Annabelle FOUQUET donnant pouvoir à Josiane COUILLEAUX.

**Secrétaire de séance :** Aurore BIBRON

**N° délibération :** 2024-29.08-095

Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 11  
Quorum : 8  
Date convocation : 23/08/2024

---

**Objet : Délibération portant suppression suivie d'une création d'emploi (poste animateur - 35h00)**

---

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,  
**Vu** le tableau des effectifs existant,  
**Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial en date du 06/09/2024,**  
**Considérant ce qui suit :**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réintégration temporaire de Mme GUYARD Sabrina et à sa demande de diminution du temps de travail, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

**L'assemblée délibérante,**

**Décide**

**Article 1 : Objet**

La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 de l'emploi d'animateur à temps complet au service jeunesse, relevant de la catégorie B.

La création, à compter de la même date, d'un emploi d'animateur, à TNC à raison de 22 heures hebdomadaires relevant de la catégorie B au service jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024



DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 29 AOUT 2024

Envoyé en préfecture le 13/09/2024  
Reçu en préfecture le 13/09/2024  
Publié le  
ID : 053-215300724-20240829-2024\_2908\_095-DE

S'LO

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles L332-14 et L332-8 du Code précité.

**Article 2 : Budget prévu**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012

**Article 3 : Effet**

La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Article 4 : Exécution**

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

**Article 5 : Voies et délais de recours**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La secrétaire de séance,

Aurore BIBRON

Le Maire,



Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 13/09/2024  
Qualité : Maire de Commer